



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

FINANCES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente le rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci vous est joint en annexe. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le conseil municipal doit prendre acte de ce débat.

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- *PREND ACTE* du débat d'orientations budgétaires présenté sur la base du rapport d'orientations budgétaires ;

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à la transmission de ce débat.

Date de signature de l'acte : 03/03/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Jean-Bernard FERRER,
Maire

Fabrice RONCIN

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une hausse des taux d'imposition de 6% pour l'année 2025 pour la taxe foncier bâti et la hausse maximum en fonction des règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation, en prévision d'une baisse des recettes annuelles et d'un besoin de structuration des services de la commune afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Pour information, les taux 2024 vous sont indiqués ci-dessous :

TAUX 2024	
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants)	18.94 %
Taxe Foncier bâti	29.53%
Taxe Foncier Non Bâti	34.32%

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le tableau suivant est proposé :

TAUX 2025	
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants)	19.96 %
Taxe Foncier bâti	31.30 %
Taxe Foncier Non Bâti	34.32%

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du CGI,

Le Conseil municipal après délibéré, par 6 voix contre (Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Delphine HOUAS, Michel THABARD, Luc LEGER et René PROU) et 21 voix pour,

- VOTE les taux d'imposition communaux pour l'année 2025 tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

TAUX 2025	
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants)	19.96 %
Taxe Foncier bâti	31.30 %
Taxe Foncier Non Bâti	34.32%

- AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à cette affaire.

Date de signature de l'acte : 17/03/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 17/03/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



Jean-Bernard FERRER,

Maire




AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250317-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 17-03-2025

Publication le : 17-03-2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

FINANCES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Nancy PINEAU présente aux conseillers municipaux les conclusions de la commission vie associative et sportive relatives aux demandes de subventions formulées par les associations.

Ces conclusions sont retranscrites dans le tableau ci-joint.

Pour rappel, les Conseillères et Conseillers ne doivent pas prendre part au vote de la subvention d'une association aidée par la commune dont ils sont membres du CA ou du bureau.

Association	Vocation	Subvention versée 2024	Subvention proposée 2025	Type	Convention	Vote
ADAR	Aide à la personne	470,06 €	401,12 €	Ordinaire	non	Unanimité
ADAPEI (handicaps enfant)	Aide à la personne	500,00 €	550,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
ADMR (aide à domicile en Milieu Rural)	Aide à la personne	1 196,00 €	1 321,12 €	Ordinaire	non	Unanimité
Bistrot mémoire	Aide à la personne	300,00 €	120,00 €	Ordinaire	non	25 voix pour et 2 abstentions (Robert JOUANNO et Damien MOUSSET)
RETZ AGIR (association d'insertion par l'emploi)	Aide à la personne	421,82 €	598,51 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SOCIAL		2 887,88 €	2 990,75 €			
AMIS DU PAYS DE RETZ/ musée	Culture	18 000,00 €	18 000,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
ECOLE DE MUSIQUE SUD RETZ ATLANTIQUE	Culture	3 040,00 €	1 896,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
FRESNAY MELODIE	Culture	200,00 €	150,00 €	Ordinaire	non	26 voix pour et 1 abstention (Ghislaine MAHE)
LA CLE DE SEL	Culture	400,00 €	400,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
LES CHANTEUSES DE DOUCHE	Culture	500,00 €	1 000,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
LES JEUNES DE BOURGNEUF MUSIQUE	Culture	1 000,00 €	1 000,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
RANDONNEURS DES ETOILES	Culture	225,00 €	250,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOUVENIR Français	Culture	700,00 €	700,00 €	Ordinaire	non	26 voix pour et 1 abstention (Alain DURRENS)
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS CULTURE		24 065,00 €	23 396,00 €			
SOCIETE DE CHASSE BOURGNEUF	Environnement	0,00 €	200,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOCIETE DE CHASSE FRESNAY	Environnement	200,00 €	200,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOCIETE DE CHASSE ST CYR	Environnement	200,00 €	200,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
VER LA TRANSITION	Environnement	650,00 €	500,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT		1 050,00 €	1 100,00 €			
ASR FOOTBALL	Sport	445,00 €	910,00 €	Ordinaire	non	25 voix pour et 2 abstentions (Luc LEGER et René PROUJ)
AIKIDO	Sport	310,00 €	180,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
BAD RETZ	sport	0,00 €	390,00 €	Ordinaire	non	26 voix pour et 1 abstention (Stéphane ORY)
FC BOURGNEUF	Sport	4 936,50 €	5 000,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
JUDO CLUB PAZENAIS	Sport	115,00 €	270,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
KARATE CLUB PAZENAIS	Sport	0,00 €	216,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
LA CARAMBOLE DE RETZ	Sport	270,00 €	140,00 €	Ordinaire	non	26 voix pour et 1 abstention (Stéphane ORY)
LES JEUNES DE BOURGNEUF SPORTS	Sport	1 055,00 €	1 500,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SUD RETZ BASKET	Sport	1 085,00 €	1 100,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
VILLENEUVE EN RETZ TENNIS DE TABLE	Sport	475,00 €	370,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport	1 440,00 €	1 265,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport	0,00 €	750,00 €	Exceptionnelle	non	Unanimité
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES		10 131,50 €	12 091,00 €			
TOTAL		38 134,38 €	39 577,75 €			
Versees sur production de justificatifs						
SUBVENTIONS CULTURELLES aux écoles	Participation maximale communale de 50% aux différents projets					
AMICALE LAIQUE DE BOURGNEUF	Scolaire - enfance	4 130,00 €	4 690,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AMICALE LAIQUE DE FRESNAY	Scolaire - enfance	2 520,00 €	2 765,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
APEL SACRE CŒUR/ BOURGNEUF	Scolaire - enfance	3 885,00 €	4 130,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
APEL SAINTE JULITTE / ST CYR	Scolaire - enfance	3 010,00 €	2 975,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
APEL SAINT JOSEPH/ FRESNAY	Scolaire - enfance	1 680,00 €	1 575,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
TOTAL subventions culturelles aux écoles		15 225,00 €	16 135,00 €			
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES		53 359,38 €	55 712,75 €			

Le Conseil municipal après délibéré, conformément au vote retranscrit dans le tableau ci-dessous,

- VOTE les subventions aux associations pour l'année 2025 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Date de signature de l'acte : 03/03/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025

Page 2 sur 2

Jean-Bernard FERRER,

Maire






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Nombre de Conseillers en exercice :

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.




Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

AFFAIRES SCOLAIRES : CREATION D'UN TARIF ENFANT MALADE

Isabelle CALARD présente au conseil municipal les conclusions de la commission affaires scolaires du 13 février dernier.

Les membres de la commission souhaitent créer un tarif enfant malade. En effet, depuis le changement de prestataire, les annulations de repas ne peuvent se faire que 72 heures avant le repas ; une situation qui irrite de nombreux parents.

La proposition faite aux conseillers est la suivante :

-  Pas de facturation le 1^{er} jour de la maladie de l'enfant
-  Tarif diminué à 50% (en fonction du quotient familial, délibération n°2024-53 du 17 septembre 2024) pour les deux jours suivants.
-  Ensuite, les parents peuvent désinscrire leur(s) enfant(s) => le tarif normal s'applique

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- *CREE un tarif « enfant malade », correspondant à 50% du tarif normal de la famille et s'appliquant pour le deuxième et troisième jour de suite de l'absence pour maladie de l'enfant,*
- *DIT que le premier jour de sa maladie, le repas de l'enfant sera pris en charge par la municipalité,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 03/03/2025
Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025
Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

HABITAT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-2 et R302-9,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 lançant la révision du PLH sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2025 arrêtant le projet de PLH,
Considérant le contenu du projet de PLH et notamment ses orientations et son programme d'actions en faveur de l'habitat sur le territoire intercommunal,

Pornic Agglo Pays de Retz a la compétence « équilibre social de l'habitat ». Dans ce cadre, elle a l'obligation de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Suite au bilan du PLH 2019-2024, l'agglomération a décidé de lancer la révision de son PLH par délibération du 30 novembre 2023.

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la communauté d'agglomération et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population, et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure également la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de PLH qui vous est soumis est le résultat d'une démarche partenariale associant collectivités locales, services de l'Etat, bailleurs sociaux et les autres partenaires liés aux questions d'habitat et d'aménagement.

Le projet de PLH 2025-2031 comprend trois parties :

- **Le diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.

- **Le document d'orientations** qui définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat en matière de :
 - Production de l'offre et stratégie foncière
 - Amélioration du parc privé
 - Logement des publics spécifiques
 - Gouvernance et mise en œuvre

- **Le programme d'actions** qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2025-2031

La procédure d'adoption du PLH est organisée conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par délibération du 30 janvier 2025, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz a arrêté, à l'unanimité, le projet de PLH.

Les communes membres disposent alors d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis à compter de la transmission de la délibération communautaire.

Le conseil municipal est aujourd'hui amené à émettre un avis sur le projet de PLH.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *Donne un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat 2019-2024 tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz.*

Date de signature de l'acte : 03/03/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

**ENVIRONNEMENT DEFINITION DES ZONES COMPLEMENTAIRES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION
D'ENERGIE RENOUVELABLE (ZAENR) SUITE A L'AVIS RENDU PAR LE COMITE REGIONAL DE
L'ENERGIE (CRE)**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 19 décembre 2023.

Les organes délibérants de l'EPCI dont la commune est membre, à savoir Pornic agglo Pays de Retz, ont été consulté en date du 01 Février 2024.

Ces zones ont été transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 13 février 2024.

Monsieur le Maire rappelle :



- 🚧 que ce dernier a rendu un premier avis le 20 décembre 2024 qui précisait que les zones offraient un potentiel suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

- 🚧 que les zones présentées ici sont celles qui ressortent de ces échanges, et qu'elles sont les suivantes :

Les zones concernées sont les suivantes :

- « Photovoltaïque sur bâtiment » d'une surface de 74.40 km² pour un productible estimé à 42 624 MWh,
- « Photovoltaïque ombrières » d'une surface de 49 628 m² pour un productible estimé à 6 038 MWh,
- « Photovoltaïque au sol » d'une surface de 6 hectares pour un productible estimé à 2 554 MWh,
- « Photovoltaïque en agrivoltaïsme » d'une surface de 1 994 hectares sans estimation de productible
- « Réseau de chaleur » avec deux périmètres identifiés pour une surface totale de 8,6 hectares,
- « Eolien » d'une surface de 101 hectares pour un productible estimé à 48 000 MWh,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité l'avis des gestionnaires des aires protégées au préalable sur les zones situées sur les aires en question dont voici le détail :

 Le Conseil Départemental de Loire Atlantique au titre des Espaces Naturels Sensibles,
 Le Syndicat de la Baie de Bourgneuf au titre des zones Natura 2000,
 et n'a pas reçu d'observation de leur part.

Monsieur Le Maire soumet ces zones à délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de Loire Atlantique.*

Date de signature de l'acte : 03/03/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



Jean-Bernard FERRER,

Maire




AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Quelques changements sont à valider sur le tableau des effectifs :

- 1 création de poste attaché principal
- 1 création de poste rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 création de poste ATSEM à Temps non complet
- 1 suppression de poste adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (TNC : 30.94/35)
- 1 suppression de poste ATSEM principal de première classe (TNC : 31.75/35)

IL est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Filière Emploi Fonctionnel					
Catégorie	TC/TNC		Grade	POURVU	
A	TC		DGS des communes de 2000 à 10000 habitants	O	
Filière Administrative					
A	TC		Attaché	O	
	TC		Attaché	O	
	TC		Attaché	O	
	TC		Attaché principal	N	Création
B	TC		Rédacteur principal de 1ère classe	N	Création
	TC		Rédacteur principal de 2ème classe	O	
C	TC		Adj adm territorial	O	
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O	
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O	
	TC		Adj adm territorial principal de 2ème classe	O	
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O	
	TP	80		Adj adm territorial principal de 2ème classe	O
TP	80		Adj adm territorial principal de 1ère classe	N	
Filière Technique					
B	TC		Technicien principal 2ème classe	O	
C	TC		Agent de Maîtrise principal de 2ème classe	O	
	TP	90	Agent de Maîtrise principal de 2ème classe	O	
	TC	35/35	Agent de Maîtrise Principal de 2ème classe	O	
	TNC	30,94/35	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	N	Suppression
	TNC	28/35	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	O	
	TC		Adj technique territorial principal 1ère classe	O	
	TC		Adj technique territorial principal 1ère classe	O	
	TNC	30/35	Agent de maitrise	O	
	TNC	23,52/35	Agent de maitrise	O	
	TC		Adj technique territorial principal 2ème classe	N	
	TNC	30,5	Adj technique territorial principal 2ème classe	O	
	TNC	33,22	Adj technique territorial principal 2ème classe	O	
	TC		Adj technique territorial	O	
	TC		Adj technique territorial	O	
	TC		Adj technique territorial	O	
	TC		Adj technique territorial	O	
	TNC	3,81/35	Adj technique territorial	O	
	TNC	23,08/35	Adj technique territorial	O	
	TC		Adj technique territorial	O	
	TNC	20,95/35	Adj technique territorial principal 2ème classe	O	
TNC	20,38/35	Adj technique territorial principal 2ème classe	O		
TNC	20/35	Adj technique territorial	O		
TNC	15/35	Adj technique territorial	O		
Filière Sociale					
Catégorie	TC/TNC		Grade	POURVU	
C	TNC	31.75/35	ATSEM principal 1ère classe	N	Suppression
	TNC	31,75/35	ATSEM principal 1ère classe	O	
	TNC	33/35	ATSEM principal 1ère classe	O	
Filière Police Municipale					
Catégorie	TC/TNC		Grade	POURVU	
C	TC		Brigadier chef	O	
Filière Animation					
Catégorie	TC/TNC		Grade	POURVU	
C	TNC	14,48/35	Adjoint d'animation territorial	O	

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE le tableau des effectifs ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Date de signature de l'acte : 03/03/2025
Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025
Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Fabrice RONCIN, Patricia JOSSO, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Sandra MATHIAS, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Carlos FOUCAUT, Guylaine MAHE, Laurent GAUTHIER, Stéphane ORY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU, Gilbert GOUY.

Pouvoirs : Laurent PIRAUD donne pouvoir à Patricia JOSSO, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD.

Excusés :

Absents : Michèle BONNAMY, Hervé YDE.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

FINANCES : TARIF LOCATION SALLES MUNICIPALES

Nancy PINEAU informe les conseillers des conclusions de la commission vie associative du 29 janvier dernier sur les tarifs de location de salle à compter du 1^{er} janvier 2026 (ouverture des réservations au 1^{er} janvier 2025). Celle-ci propose une hausse de 10 % des précédents tarifs. Seuls les tarifs des rassemblements après les sépultures restent inchangés.

Elle précise également qu'une location pour les associations sera gratuite une fois dans l'année pour un évènement ou une manifestation non lucrative, en plus des assemblées générales.

Le tableau des tarifs de location serait le suivant :

TARIFS 2026 LOCATION DES SALLES DE VILLENEUVE EN RETZ

Tarifs location salle polyvalente "JEAN-RAYMOND AUDION" BOURGNEUF

Associations de la commune		habitants commune		Habitants et Associations hors commune	
jours ou soirs de semaine	samedi 8h ou dimanche 8h	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur		1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur/ assemblée générale/ Manifestations payantes	
Salle de l'Etang (Gde)	59,00 €	186,00 €		254,00 €	
Salle de l'Ecluse (Pte)	33,00 €	128,00 €		174,00 €	
Cuisine	gratuit	gratuit		133,00 €	
Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif		559,00 €		947,00 €	
		64,00 €		64,00 €	
		53,00 €		105,00 €	

Tarifs location salle polyvalente "LES CONSTELLATIONS" SAINT CYR

Associations de la commune		Habitants commune		Habitants et Associations hors commune	
jours ou soirs de semaine	samedi 8h dimanche 8h	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur		1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur/ assemblée générale/ Manifestations payantes	
Salle de l'Eclipse	74,00 €	201,00 €		254,00 €	
Cuisine	gratuit	gratuit		95,00 €	
Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif		374,00 €		614,00 €	
		64,00 €		64,00 €	
		53,00 €		105,00 €	

Tarifs location salle polyvalente "LES FRESNES" FRESNAY

Associations de la commune		Habitants commune		Habitants et Associations hors commune	
jours ou soirs de semaine	samedi 8h dimanche 8h	1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur		1 jour y compris jour férié Repas / Vin d'honneur/ assemblée générale/ Manifestations payantes	
Salle Athéna (Gde)	123,00 €	294,00 €		440,00 €	
Salle Cybèle (Hall)	39,00 €	171,00 €		245,00 €	
Cuisine	gratuit	gratuit		164,00 €	
Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif		801,00 €		1 362,00 €	
LOCATIONION veille d'un évènement	64,00 €	64,00 €		64,00 €	
		53,00 €		105,00 €	
Salle convivialité de la salle des sports	gratuit	85,00 €		123,00 €	

Vente au déballage	Salles de Bourgneuf, St Cyr ou Fresnay salle complète 8h-20h	299,00 €
---------------------------	--	-----------------

Tarifs location complexes sportifs "LES MARAIS SALANTS" BOURGNEUF et "LES FRESNES" FRESNAY

Location veille d'un évènement	64,00 €
Forfait Week-end associations de la commune (si entrées payantes)	121,00 €
Forfait Week-end associations hors de la commune (si entrées payantes)	427,00 €

Tarifs location "CABA'RETZ" Théâtre FRESNAY

Associations théâtrales	Communes	Extra Communales
Par répétition	gratuit	25,00 €
Par représentation gratuite	gratuit	25,00 €
Par représentation payante	128,00 €	166,00 €
Par AG / réunion	gratuit	
Autres associations	Communes	Extra Communales
AG / réunion	gratuit	191,00 €

Le Conseil municipal après délibéré, par 3 abstentions (Alain DURRENS, Delphine HOUAS et Damien MOUSSET) et 24 voix pour,

- *FIXE les tarifs de location à compter du 1er janvier 2026, des salles municipales conformément au tableau ci-dessus pour toutes les nouvelles demandes de location à compter de cette date,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

Date de signature de l'acte : 03/03/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 03/03/2025

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



Jean-Bernard FERRER,
Maire



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20250303-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025